

RÊVER LOGIQUE : ENSEMBLE, C'EST POSSIBLE !

Présentation faite dans le cadre de la séance plénière
sur le thème «Renforcer l'action communautaire»

19^e Conférence mondiale, Union internationale pour la promotion et l'éducation à la
santé (UIPES-IUHPE), Vancouver, 13 juin 2007

Présentation

Bonjour à vous !

Diapo 1

Ce que j'aimerais partager avec vous ce matin figure sur l'affiche du Collectif pour un Québec sans pauvreté qu'on peut voir ici.

Diapo 2

Le **paragraphe d'explication** résume l'action collective dont on m'a demandé de vous parler : «Au Québec, de 1998 à 2002, un large mouvement citoyen avec une forte participation de personnes en situation de pauvreté a conduit le gouvernement et le parlement à adopter une loi visant à «tendre vers un Québec sans pauvreté». La loi adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec en décembre 2002 va moins loin, mais dans le même sens que la proposition de loi élaborée par ce mouvement. Les gouvernements changent. La loi reste. La pauvreté est encore là. Ce mouvement est têtu. Est-il pensable d'imposer que ça change pour vrai ? Pas sans vous. Pas sans une solidarité consciente de sa planète et de ses enjeux. Vous pouvez en être. Pas à pas.»

Bien sûr les dernières lignes de ce texte font de l'affiche un outil de mobilisation.

Ceci dit, en quoi ce que nous avons vécu et continuons de vivre à travers cette expérience citoyenne peut-il contribuer à déclencher la réflexion du jour sur le renforcement de l'action communautaire dans une assemblée internationale comme celle-ci ?

L'action du Collectif pour un Québec sans pauvreté et la Charte d'Ottawa

Diapo 3

Il faut dire qu'au départ, notre objectif ne visait pas la santé, mais un problème constaté de pauvreté et de politiques appauvrissantes.

Diapo 4

La plupart d'entre nous ne connaissions même pas la Charte d'Ottawa. Toutefois comme la pauvreté est un déterminant principal de la mauvaise santé, on peut constater des liens avec les cinq axes d'action énoncés par la Charte.

Diapo 5

Le **troisième axe de la Charte** appelle à «renforcer l'action communautaire». Notre action a eu à cet égard deux caractéristiques : rassembler progressivement un ensemble très large d'organisations

québécoises et tenir à une pédagogie qui remet constamment en son centre les personnes en situation de pauvreté, leurs aspirations et leur parole. Les quelque deux cents personnes qu'on retrouve sur cette affiche reflètent ce croisement désiré des présences et des aspirations.

Diapo 6

Parmi bien d'autres, vous y trouverez Michel Sawyer (photo) et Yvette Muise (photo), un exemple du mélange étonnant et détonant qui a rendu l'action du Collectif possible.

Michel est le président du Syndicat de la fonction publique du Québec, qui est membre du Collectif depuis le début. Cet appui est loin d'être banal compte tenu que ce syndicat représente les agentEs qui administrent l'aide sociale, la protection sociale de dernier recours au Québec et dans l'ensemble, les fonctionnaires qui auraient à appliquer la loi voulue.

Yvette, en situation de très grande pauvreté et à l'aide sociale, a fréquenté avec nous à l'automne 1997 les deux roulottes du Parlement de la rue, un campement populaire d'un mois devant l'Assemblée nationale du Québec imaginé pour réclamer une meilleure réforme de l'aide sociale que celle qui s'annonçait. Alors que nous y testions l'idée d'une loi pour l'élimination de la pauvreté, fatiguée de rêver en couleurs, Yvette s'est écriée : «Il faut rêver logique.» Cette formulation a inspiré la suite de notre travail au point de se retrouver au préambule de la loi que nous avons proposée.

Ce ras-le-bol d'Yvette était et reste encore parfaitement justifié. Le Québec fait partie des États de cette planète où l'abondance est là et où un simple redéploiement de la richesse disponible pourrait suffire à libérer tout le monde du besoin. Quelle logique y a-t-il alors à exiger de la fraction la plus pauvre de sa population de monter les marches d'un escalier roulant qu'on fait systématiquement redescendre, pendant qu'à l'autre bout du spectre, une autre partie de la population bien en moyens s'imagine mériter de monter dans un escalier qui roule vers le haut à une vitesse artificiellement accélérée ?

C'est pourtant ce qui arrivait et continue d'arriver chez nous. Je pourrais vous parler de protections sociales dont le montant est épuisé au milieu d'un mois, de dix années d'espérance de vie en moins entre quartiers pauvres et quartiers riches, plus l'espérance de vie en mauvaise santé, de panne d'égalité et de doubles discours qui rendent fou : on te dit que c'est à toi de t'en sortir et en même temps on rend impossible que tu t'en sortes. Quand ce double langage est amplifié par le fait qu'à l'autre bout de la société, la concentration de la richesse est facilitée par les politiques sociales et fiscales, rêver logique suppose d'agir sur les escaliers roulants.

Plutôt que de chercher à aider des personnes à s'en sortir individuellement, nous avons donc regardé avec elles et leurs associations du côté de ce qui génère les inégalités à l'intérieur de cette société aux bonnes moyennes et de ce qui pourrait engager la société québécoise et ses institutions collectives à générer plus d'égalité.

Diapo 7

C'est pourquoi l'action citoyenne menée par le Collectif a visé à élaborer une politique publique saine, comme y appelle **l'axe 1 de la Charte**.

Diapo 8

Les gouvernements passent, les lois restent. Nous avons pris cette perspective de transformation des politiques publiques très au sérieux au point de vouloir inscrire les principes, objectifs et modalités de ce que nous voulions dans une loi qui viserait un Québec sans pauvreté, qui aurait valeur de symbole quant au changement de regard voulu, qui créerait de réelles obligations et qui pourrait survivre aux gouvernements qui se succèdent d'élection en election.

C'est un peu cette visée qui a conduit **au logo du Collectif**, qu'on aperçoit sur l'affiche, où le fleurdelisé du gouvernement du Québec est basculé et surmonté d'un rameau signifiant l'espoir et la santé qu'il peut y avoir dans le fait de s'engager en direction d'une société sans pauvreté.

Diapo 9

Nous ne faisons pas confiance au gouvernement pour voir les choses autrement.

Diapo 10

Alors nous avons dit : «Faisons-le et ça se fera». Nous avons décidé de devenir les auteurES des politiques et nous avons entrepris de rédiger nous-mêmes une proposition de loi visant à agir sur la pauvreté et ses déterminants pour «tendre vers un Québec sans pauvreté».

Mon «nous» réfère ici aux personnes et aux organisations québécoises qui ont décidé après le Parlement de la rue de 1997 de former un Collectif dans le but de faire exister une telle loi.

Diapo 11

On pourrait aussi parler des trois autres axes de la charte en lien avec cette même affiche. Je les relierais **aux personnes, regroupées dans diverses organisations, qui y tiennent les bannières, affirmant qu'on pourrait penser et agir autrement**. Et pour faire bref, je vous raconte quelques années en quelques mots pendant que vous voyez les personnes et les bannières défilier.

Diapo 12

Nous avons pris deux ans, de 1998 à 2000, pour faire émerger cette proposition de loi.

Diapo 13

Une large consultation populaire a permis à des milliers de personnes de toutes situations d'exprimer ce qu'elles voudraient y trouver. Tout cela a été compilé soigneusement et débattu tout aussi attentivement, ce qui fait que les gens et les organisations se sont reconnus dans la proposition de loi du Collectif.

Diapo 14

Plus de 1660 organisations de toutes sortes, dont plusieurs du milieu de la santé, se sont mises en appui à l'idée d'une loi.

Diapo 15

Le 22 novembre 2000, une pétition de 215 307 signatures a été déposée à l'Assemblée nationale du Québec.

Diapo 16

Trois parlementaires, de chacun des trois partis siégeant à l'Assemblée nationale, en ont fait le dépôt.

Diapo 17

Elle demandait une loi sur la base de la proposition citoyenne.

Diapo 18

De 2000 à 2002, un travail public de tous les instants a été accompli par le réseau du Collectif.

Diapo 19

Les mots des gens ont été constamment remis au jeu.

Diapo 20

L'action du Collectif a agrégé des efforts et des volontés provenant de divers milieux, communautaires, syndicaux...

Diapo 21

... féministes, étudiants, coopératifs, et même institutionnels dans certains cas.

Diapo 22

Quelques actions d'éclat. Une couverture médiatique.

Diapo 23

Des parlementaires y ont vu une occasion de dépasser les logiques partisans et nous avons pu compter peu à peu sur des collaborations pour introduire des débats à l'Assemblée nationale.

Diapo 24

Ça a conduit à une évolution et à des travaux du côté du gouvernement.

Diapo 25

Le temps des prochaines élections s'est approché.

Diapo 26.

C'est ce qui a fait que quelques semaines après cette photo prise en mai 2002, le long d'une rue d'un quartier pauvre de Québec, le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi 112, *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.

C'est ici que l'utopie portée par le mouvement citoyen a rencontré ce qu'en anglais on appelle «the real politics».

Diapo 27

Le projet de loi du gouvernement allait dans la direction voulue, mais beaucoup moins loin. Nous avons pris le parti de contribuer à son meilleur amendement possible par une participation massive à la commission parlementaire qui a suivi. Le 13 décembre 2002, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité et applaudi le projet de loi amendé. Il y a eu un grand et rare moment de fierté tant sur le parquet de l'Assemblée que dans les balcons.

Diapo 28

Dans cette loi, les institutions politiques québécoises reconnaissent que les personnes sont les premières à agir pour s'en sortir et que la responsabilité collective est engagée. La loi engage le gouvernement et la société à tendre vers un Québec sans pauvreté et à agir sur les causes de la pauvreté, ce qui est déjà un grand pas. Elle impose de rejoindre d'ici 2013 les rangs des nations industrialisées où il y a le moins de personnes pauvres. Si elle souscrit vaguement à la réduction des inégalités, elle souscrit plus clairement au principe d'associer les personnes en situation de pauvreté aux processus qui les concernent et elle assure notamment leur participation au comité consultatif institué pour veiller sur l'application de la loi. Par contre, au-delà de ses buts et orientations, la loi engage peu sur des mesures urgentes et sur l'analyse des impacts des décisions gouvernementales.

Diapo 29

La suite est moins glorieuse. La loi a été mise en vigueur en mars 2003. Des élections générales ont été déclenchées quelques jours plus tard. Changement de gouvernement. Virage à droite. Retards. Tergiversations. Depuis 2003, la première utilité de la loi a été, de l'avis général, d'empêcher de reculer trop vite. Le plan d'action n'a répondu que partiellement aux obligations faites. Certaines mesures ont effectivement amélioré la sécurité économique des familles. Par contre la protection des personnes seules aptes au travail s'est détériorée, au nom de l'incitation à l'emploi... mal payé. Une nouvelle loi sur l'aide sociale est venue renforcer les préjugés et ramener à des situations de non droit prévalant avant la première loi québécoise sur l'aide sociale.

Une grande partie de notre travail a consisté depuis à chercher comment imposer l'application d'une loi qu'une partie du gouvernement a cherché sans cesse à contourner.

De nouvelles élections il y a quelques semaines laissent présager un virage à droite encore plus prononcé et un retour en force des préjugés dans la population comme au gouvernement. Je ne viens donc pas devant vous aujourd'hui avec des certitudes. On dit qu'il faut dix ans pour imposer une réelle application d'une loi qui transforme les façons de faire. Nous sommes en plein dedans. Cette suite reste à inventer.

Diapo 30

Que nous apprend cette expérience ?

Bien des choses dans la loi que nous avons proposée et dans notre manière de nous organiser sont propres à la société québécoise. Alors qu'est-ce qui, dans cette expérience, serait à partager avec vous, qui agissez déjà dans vos propres contextes partout dans le monde ?

Diapo 31

Si c'était un fruit¹, je le comparerais à une grenade : à côté de ce qui est indigeste et non transmissible, quand on décortique le fruit, il y a beaucoup de petites graines côte à côte, il faut le voir pour le croire et même si ça semble tout bien ordonné, ce n'est pas évident à consommer, c'est salissant et coloré, amer et sucré, en même temps, ça goûte bon et c'est bon pour la santé.

Diapo 32

Dans le partage de nos expériences vers un monde meilleur, on ne sait pas d'avance quoi inspire qui, à quel niveau.

Diapo 33

À preuve cette carte postale ramenée de France cet hiver où des gens du Secours catholique ont repris non pas l'idée d'une loi, mais celle de l'affiche et des bannières fabriquées et portées par des personnes qui y ont mis leurs propres mots.

Diapo 34

Alors, ne sachant pas ce qui retiendra votre attention, je vais énumérer brièvement plusieurs grains de ma pomme grenade en sachant que j'en échappe autant !

Diapo 35

¹ Voir Marie-Anne Paradis-Pelletier et Evelyne Pedneault, «Collectif pour un Québec sans pauvreté: un processus d'évaluation continue des «fruits» obtenus et des «chemins» parcourus», *Revue canadienne d'évaluation de programme*, vol 21, n° 3, Édition spéciale 2006, pages 219-226.

Les conditions préalables

Une expérience comme celle du Collectif suppose un système public de protections sociales. En plus, pour que cette expérience se puisse, il a fallu qu'un ensemble de conditions préalables soient réunies. Sur bien de ces points, nous ne l'avons su qu'après.

A posteriori, les facteurs suivants ont sûrement joué :

- plus de trente ans de travail à la base porté par des intervenantEs et des citoyenNEs qui, partout au Québec, ont mis sur pied des groupes de défense de droits et d'éducation populaire, lesquels se sont réseautés et regroupés, au niveau régional et québécois;
- en amont, toute l'histoire coopérative, syndicale, féministe au Québec, qui a contribué à former des cultures d'action transformatrice autonomes;
- l'influence de Paulo Freire, de l'approche conscientisante latino-américaine et de la théologie de la libération au Québec, qui a permis de croire à l'éducation populaire;
- la mouvance des années 1970 qui a conduit en 1975 à la Charte québécoise des droits et libertés de la personne;
- des expériences de convergences citoyennes, sur des luttes communes, notamment à l'intérieur de Solidarité populaire Québec, pendant les années 1990, qui en ont installé la possibilité;
- l'engagement du mouvement des femmes dans la lutte contre la pauvreté et l'expérience concrète des deux cents kilomètres de la Marche des femmes contre la pauvreté et la violence de 1995 qui a convaincu plusieurs personnes et organisations de la nécessité d'une action structurelle plus globale dont elles pourraient être les actrices;
- la disponibilité d'un groupe local, le Carrefour de pastorale en monde ouvrier (CAPMO) avec des personnes ensemble et prêtes à tout pour porter et incarner le projet au départ;
- les flottements dans l'action collective organisée autour de la réforme de l'aide sociale de 1996-1998 qui ont conduit à former le Collectif avec les organisations québécoises intéressées plutôt qu'à entreprendre ce travail dans une coalition existante trop hypothéquée par les tensions intérieures;
- la présence au Québec du Mouvement international ATD Quart Monde, son attachement à valoriser l'apport des personnes les plus pauvres et à le hisser à l'agenda international, ce qui a conduit à l'année internationale pour l'élimination de la pauvreté en 1996, et à la décennie du même nom;
- le fait de trouver, après coup, une confirmation de notre idée d'une loi dans le rapport de Léandro Despouy de 1996 à la Commission des droits de l'Homme des Nations Unies, qui explique que pour appliquer les engagements du sommet de Copenhague sur le développement humain de 1995 à propos de l'élimination de la pauvreté, il faudrait des stratégies nationales encadrées par des lois réalisées avec les organisations non gouvernementales et les personnes en situation de pauvreté.

Diapo 36

Au cœur du processus

Qu'est-ce qui s'est ainsi trouvé cumulé au départ de l'expérience et qui a pu rendre possibles les gains de citoyenneté vécus ensuite ? J'indiquerais notamment :

- une maturité de l'action collective au Québec,
- des leaders de plusieurs organisations prêtEs à se mettre en aller-retour avec leur organisation dans un climat de souplesse pour générer la synergie nécessaire,

- une idée audacieuse, au nom des droits, bien au cœur des aspirations du moment pour une société plus juste et donnant envie d'en être,
- des mécanismes (signatures, moments citoyens, événements, campagnes, épinglette, financement, etc.) permettant cette adhésion et en montrant la force croissante,
- une convergence d'expertises variées.

Diapo 37

Ayant été à l'origine de la première actualisation de l'idée d'une loi, puis au cœur de l'action dans des fonctions de pilotage du Collectif ensuite, on me dit que je dois mentionner aussi certains facteurs personnels qui se sont combinés à cet apport riche et multiple. J'indiquerais alors : l'accès à une expertise gouvernementale par ma participation en 1995-1996 à un comité externe de réforme de l'aide sociale, ma formation comme chercheuse à la frontière entre la psychologie sociale et l'ethnographie, le fait d'avoir fréquenté des conteurES de la tradition orale populaire québécoise et acadienne et diverses formes de savoirs populaires, le fait de ne pas avoir été embauchée à l'université et d'être arrivée ainsi par la bande dans le milieu de l'éducation populaire, la grande liberté dont j'ai bénéficié au CAPMO pour expérimenter des formes d'animation non orthodoxes, mais productives, que j'ai pu mettre à profit ensuite dans mon travail au Collectif.

Diapo 38

Des facteurs de succès pendant le processus

«Je suis une feuille à côté de l'arbre, après la loi je serai dans l'arbre.» Lucien Paulhus

Pour caractériser ce que nous avons vécu, de 1998 à 2006, quelques mots se bousculent dans mon esprit : beaucoup d'animations, un «build up», «surfer» sur l'imprévu, une rencontre constamment à arbitrer entre une démocratie de coalition et des espaces d'exploration, une rigueur dans l'élaboration de la loi, surtout ne pas demander au gouvernement une loi, en proposer une, miser sur le processus autant que sur les résultats, et au niveau du pilotage, faire face à la complexité et tenir bon ².

En y regardant plus posément, on peut aussi indiquer les facteurs suivants, dont certains ont été le fait de choix conscients et d'autres, non.

- **Le fait de voir dès le départ le processus comme étant aussi important que le résultat.**
- Des actions spectaculaires.
- Une histoire citoyenne, parlementaire et gouvernementale au projet.
- **Une participation constante des personnes en situation de pauvreté** et l'intégration progressive, grâce au support financier d'une fondation, d'une expertise **«Avec, i.e. ensemble»**.
- Une approche **en spirale** qui prend forme dans **l'interaction, le doute, l'audace et la critique**, à l'interne et à l'externe.
- Une grande attention apportée à **la méthode**.
- Une grande attention à **stimuler, apercevoir, connecter et diffuser les connaissances**.
- **La conviction souvent répétée que le changement à provoquer est structurel** et touche toute la société.
- Une **tension productive entre l'action de court terme et de long terme**.

² Voir «Porter et gérer une action transformatrice: quelques outils de discernement pour quand on est dans ça avec d'autres», *Revue canadienne d'évaluation de programme*, vol 21, n°3, Édition spéciale 2006, pages 191-218. <http://evaluationcanada.ca/site.cgi?s=4&ss=21&lang=fr&article=21-3-191>

- Le langage des droits présent dès le départ.
- Le passage de la notion d'élimination de la pauvreté à la notion d'un Québec sans pauvreté.
- L'action portée par des personnes qui ont duré.

Il faut savoir aussi que la tournure prise par les événements est en partie accidentelle : à plusieurs moments, les choses auraient pu se passer autrement.

Est-ce l'influence de l'appel d'Yvette au rêve logique ? Je constate aussi que nous avons manié le paradoxe. Ce qu'on retrouve dans certains mots d'ordre qui nous ont tenu aller comme « Fermes et parlables ! » ou « Du rire, de l'audace et de l'impossible ! »

Diapo 39

Et maintenant ?

D'autres aspects de l'expérience à prendre en compte touchent à son histoire dans le temps. Clairement, le moment de l'adoption de la loi en décembre 2002 a déterminé une sorte de point d'inflexion, un avant et un après. Avant nous pouvions dire : « Faisons-le et ça se fera ! » Après il nous a fallu constater : « Restons là car ça se défera ! » Nous avons découvert de nouveaux défis.

- Devoir vivre avec une loi moins bonne que celle que nous avons voulue.
- Trouver comment en imposer l'application et comment repasser à l'initiative malgré tous les obstacles qui resurgissent et qui mobilisent à court terme.
- Trouver comment rester ensemble.
- Faire l'expérience d'un gouvernement de droite et chercher par où passe le chemin en ces circonstances vers l'horizon voulu.
- Rester financés.
- Réfléchir la question du leadership et du pilotage pour s'assurer que l'organisation puisse durer au-delà de ceux et celles qui lui ont donné son impulsion initiale.
- Chercher ce qui, dans l'expérience, en fait l'essentiel, à garder au cœur de la suite.

Diapo 40

Certains acquis de la loi sont restés ou revenus dans le champ citoyen, montrant qu'il valait la peine de miser autant sur le processus que sur le résultat.

- Elle a introduit pour les gens qui y ont participé **un point de non recul** qui interpelle la responsabilité citoyenne de deux façons : le **devoir d'objection** face aux infractions et aux reculs et la possibilité de repasser à l'initiative et d'utiliser un **pouvoir de proposition** sur diverses questions relatives à la réalisation des objectifs et de la cible.
- L'expérience du **rêve logique** a donné de la **maturité** et de l'**audace** en même temps que de l'**espoir** aux personnes engagées dans le processus.
- La mobilisation a misé autant sur le **politique** que sur la **politique**.
- Elle a fait faire l'expérience d'une **action prélegislative du bas vers le haut**, qui en rend d'autres possibles.
- **L'histoire a été changée**. Il y a un instrument de plus et une sensibilité de plus.
- **Avec ou sans la loi du gouvernement, nous gardons la possibilité de prendre en main la réalisation dans la sphère citoyenne du principe d'associer des personnes en situation de pauvreté aux processus et d'en devenir les laboratoires.**

Diapo 41

La dimension internationale

Jeter les bases d'un Québec sans pauvreté ne peut s'envisager en dehors de l'horizon d'un monde sans pauvreté, plus solidaire et plus égalitaire.

Diapo 42

Cette solidarité et cette égalité à construire entre nos sociétés supposent elles aussi la participation des personnes en situation de pauvreté aux processus qui les concernent. Il me semble qu'elles détiennent notamment des clés pour quatre défis importants.

- Le défi de comparer l'incomparable
- Le défi de l'abondance sans la convoitise
- Le défi de prendre en considération ce qui est vu et vécu aux marges des cadres établis
- Le défi des relais et des solidarités nécessaires pour la traversée du vingt et unième siècle

De par la loi votée, le Québec devra se retrouver en 2013 au rang des nations industrialisées où il y a le moins de personnes pauvres. Quelles sont ces nations ? Les statistiques pointent en direction des pays scandinaves. Comment ferons-nous les comparaisons entre les situations et les niveaux de pauvreté vécus dans nos diverses sociétés ? Nous savons très bien à quel point une statistique peut en cacher une autre et comment un rapport gouvernemental peut cacher l'essentiel. Puis-je suggérer qu'au plan international, nous n'en saurons vraiment quelque chose que le jour où des personnes en situation de pauvreté de nos sociétés respectives auront pu s'en parler et faire partie de ces cercles où on élabore, met en œuvre et évalue les processus de comparaison ?

Si, au Québec, nous laissons des décideurs qui accaparent l'espace public nous dire quels sont les défis du vingt et unième siècle, ils nous parlent du vieillissement de la population et de la concurrence menaçante émergeant des pays asiatiques. Conclusion, nous dit-on alors, pendant qu'on continue de baisser les impôts et de détruire les solidarités... : il faut payer la dette publique. Nous savons bien, quand nous entendons cela, que la suite de la phrase est : ... quitte à mettre les plus mal pris dans le manque.

Et si les défis majeurs pour le vingt et unième siècle étaient plutôt liés à un autre genre de dette, soit les déficits verts et les déficits humains provoqués par la convoitise qui se cache en général dans ce genre de demi-vérités ? Je pense qu'un monde sans pauvreté est un monde qui renoue avec l'abondance sans la convoitise, la discrimination et la peur de l'autre.

Dans les traditions orales du conte comme dans la pédagogie conscientisante, la solution aux impasses vient souvent de la marge, dans la saisie des appels et des opportunités, et parfois simplement dans le fait de se mettre en marche et de tenir bon, jusqu'à ce que l'autrement... ou l'autre arrive.

Diapo 43

Pour que l'humanité survive, elle va devoir traverser le vingt et unième siècle avec toutes ses embûches. Comment tenir bon ensemble et que ce siècle soit traversé ? Personne ne peut durer indéfiniment chacun sur sa route. Nous ne durerons sans doute qu'en prenant constamment les relais les unEs des autres. Avec des rencontres comme celle d'aujourd'hui, qui sait ce que les bouts de chemins tracés par les unEs pourront inspirer à d'autres pour ouvrir de nouvelles voies et inspirer à leur tour et en retour ?

Diapo 44

Et puisque nous avons souvent tenu à ce que toute rencontre soit l'occasion d'un geste, la question s'est posée : comment faire pour que cette présentation d'aujourd'hui soit aussi l'occasion d'un moment solidaire ? Il aurait fait sens de partager cette affiche. Comme il était difficile d'en apporter autant, nous

avons pris le parti de la démanteler en autant de petits bouts transportables qu'il y a de bannières dedans. Ce sont ces petits bouts, qui vous ont été remis à l'entrée. Merci en passant à l'équipe de volontaires ! Curieusement, une fois les affiches coupées en petits bouts, les bannières et les personnes qui les portent ont pris un nouveau sens : comme si nous étions chacunE les porteurEs d'un petit bout d'une grande phrase qui commence avant nous et qui finit après nous.

Voici donc ces petits bouts d'affiche, libres pour une nouvelle phrase, comme une manière de remettre notre petit bout d'histoire dans celle qui continue de se chercher à travers la présente rencontre. En signe de gratitude pour ce qui, venant d'avant nous et d'ailleurs, nous a permis de faire ce bout de chemin-là. En signe de certitude aussi que la suite de ce chemin est au-delà de nous, dans ce que d'autres trouveront et de qui nous pourrons apprendre.

Merci à vous.

Vivian Labrie, Collectif pour un Québec sans pauvreté

Diapo 45

Post-scriptum : «Tenir parole»

Que sont devenues les personnes sur cette affiche ? Nous avons entrepris cette année de les retrouver une par une dans le cadre d'un projet intitulé «Tenir parole».

Diapo 46

Plusieurs sont encore là dans leurs organisations et s'y revoient régulièrement. D'autres ont transporté leurs acquis dans de nouveaux lieux d'implication.

Micheline est devenue présidente du Collectif. Jean-Pierre a pris avec Micheline le relais de la fonction de porte-parole pour l'année 2006-2007. Certains ont poursuivi dans la voie du «développement autrement» et de l'économie solidaire. D'autres ont investi dans « se gouverner autrement » et ont fondé à plusieurs un nouveau parti politique. Plusieurs restent en situation de pauvreté. Et beaucoup ont continué de miser sur le «AVEC», devenu «Ensemble, autrement», le nom d'un événement qui vient tout juste de réunir près de 300 personnes.

Peut-être les petits grains de la grenade ont-ils commencé à leur tour à porter fruit.

Diapo 47

« J'espère qu'on est encore contagieux, contagieuses, on est tellement de monde à avoir participé à ça. Toute cette flamme-là qu'on peut allumer un peu partout. » Diane Barette

« En allant déposer la loi de la pauvreté, c'est des affaires que j'aurais jamais pensé vivre dans ma vie, ça m'a marquée. Aller parler, dire qu'est-ce que j'avais vécu.» «La journée qu'ils vont me dire « viens-tu pour la loi », c'est oui ! Ça va toujours être oui. » Raymonde Cochrane

«D'avoir réussi à amener le gouvernement à adopter une loi sur l'élimination de la pauvreté, c'est déjà un pas assez important. Bon, maintenant il faut que les bottines suivent les babines, mais ça on s'occupera bien de le faire! » Claude Doyon

Diapo 48

« Ça m'a marqué énormément et ça continue à influencer la façon dont je travaille. » Denis Courtemanche

« Il faut que l'on investit dans notre peuple. Dans les personnes. Pas juste le 10% qui sont intellectuellement et mentalement sophistiqués, avec du succès socialement et professionnellement ... » Sally Robb

« Y avait pas d'experts, on devenait des experts! On parlait de rien. [...] Des gens qui ont découvert qu'ils avaient des talents. Au fond, aucune des personnes qui faisaient ça était capable de le faire avant.» Nora De Negri

Diapo 49

Qu'est-ce qui n'était pas encore sur l'affiche ? De dire qu'une société sans pauvreté est aussi une société riche de tout son monde. Quand nous avons trouvé ces mots, nous les avons dits.

Diapo 50

En solidarité.

Vivian Labrie

Collectif pour un Québec sans pauvreté, www.pauvrete.qc.ca